

C du Vent. L'association reste mobilisée

L'association C du Vent a tenu vendredi, au Loge-Beg, son assemblée générale devant une cinquantaine de personnes.

Avant de revenir sur l'année écoulée, le président, Philippe Fatras, a rappelé la position de l'association face au projet de méthanisation : « C du vent est favorable, mais demande au commissaire enquêteur d'émettre des réserves sur certains points imprécis, faisant craindre une insécurité et des nuisances pour les riverains ».

Sous les applaudissements, la victoire de l'association au tribunal administratif de Rennes a été annoncée : « Le permis pour le parc éolien de Castel-Coudiec est annulé. Mais la mobilisation doit demeurer, l'Assemblée nationale ayant supprimé les ZDE (Zone de développement éolien), on revient dix ans en arrière.



P. Fatras, le président (au centre), avec B. Hermite (trésorier) et F. Cariou (secrétaire), a dressé le bilan de l'année écoulée, se réjouissant de l'annulation du permis de construire de Castel-Coudiec. Un appel peut être déposé jusqu'au 8 janvier.

Création d'un collectif

Avant la validation de cette loi par le Sénat, un collectif, fort de 22 associations et deux fédérations, s'est créé pour attaquer le schéma régional éolien au tribunal administratif. C du Vent a décidé d'y adhérer.

Le président a interrogé l'assistance sur les suites à donner en cas d'appel et tous sont unanimes « pour continuer de se battre ». Des communes voisines, des exposés à l'éolien, sont

intervenues pour parler des nuisances au quotidien : « C'est un vrombissement infernal permanent et le pire c'est que même dans d'autres lieux je le ressens maintenant à cause d'accouphènes ». Résidant à 1,2 km, un autre a conté ses problèmes : « Sur le site baptisé Nomadesland par des élus, les habitants ne sont pas entendus ».

« C'est invivable, et le pire c'est que l'on ne peut vendre,

qui voudrait d'une maison sur un aéroport. Le bien de toute une vie n'a plus aucune valeur, et notre santé est affectée, c'est l'enfer », poursuit une femme.

Ému par les intervenants, C du Vent s'est engagé à leur apporter leur soutien. Habitant Le Trévoux, plusieurs s'inquiètent pour le site de Kerros.

« Le permis de construire est désormais en préfecture. Bien sûr, de l'aboutissement de Cas-

tel-Coudiec dépendra sûrement Kerros, les deux sont liés. Nous devons rester vigilants et souder », insiste le président.

Verdict le 8 janvier

Après l'exposé financier du trésorier, Bernard Hermite, tous ont salué l'énorme travail du président et de François Cariou, secrétaire. Désormais, tous attendent le 8 janvier pour connaître le verdict : « Appel ou pas ».